
M.E.S., Numéro 131, Vol.2, novembre – décembre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 18 novembre 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2023

VIVRE AVEC HANDICAP A KINSHASA

Points de vue des personnes en situation de handicap

par

Willy MBALANDA LAWUNDA

Professeur, Faculté des Sciences Sociales

Université de Kinshasa

Fanny MATIABA MUAKA

Assistante

Institut National du Travail Social de Kinshasa

Résumé

A Kinshasa, l'image sociale des personnes en situation de handicap reste largement dégradante. Stigmatisées et traitées généralement des marginales mendiantes, elles sont reléguées au rang des humains les moins considérés dans la représentation collective. Ces assignations sociales, souvent péjoratives, alimentent sérieusement leur angoisse et souffrance, ne facilitant pas leur protection sociale et la possibilité, pour elles, de s'affranchir de la vulnérabilité qu'elles vivent au quotidien.

Le présent article tente de rendre compte de la situation sociale des personnes en situation de handicap à Kinshasa, telle que ressentie par elles-mêmes, mais également, de la façon dont ces personnes entendent construire leur résilience face aux multiples contraintes de vie que leur impose la société dans laquelle elles vivent.

Mots-clés : handicap, vulnérabilité, protection sociale

Abstract

In Kinshasa, the social image of people with disabilities remains largely degrading. Stigmatized and generally treated as marginal beggars, they are relegated to the rank of the least considered humans in collective representation. These social assignments, often pejorative, seriously fuel their anguish and suffering, not facilitating their social protection and the possibility, for them, of freeing themselves from the vulnerability they experience on a daily basis.

This article attempts to report on the social situation of people with disabilities in Kinshasa, as experienced by themselves, but also on the way in which these people intend to build their resilience in the face of the multiple life constraints imposed on them. the society in which they live.

INTRODUCTION

Vivre avec handicap, pour les personnes qui en sont concernées, est une situation de vulnérabilité qui invite l'Etat et l'ensemble de la société à plus d'attention pour garantir leur protection sociale. Mais, cela n'est pas souvent le cas dans beaucoup de pays, bien que le handicap, comme le renseigne Amartya Sen, constitue un problème gigantesque à l'échelle mondiale. Les personnes qui en souffrent ne comptent pas seulement parmi les humains les plus démunis de capacités, mais aussi et assez souvent, les plus négligées et les plus pauvres parmi les pauvres (Amartya Sen, 2012, p.315).

En RDC, les statistiques indiquent que plus de 13 millions des personnes, soit plus de 18% de sa population totale sont en situation de handicap (Eric Metho Nkayilu, 2017). Fort de ce chiffre, il y a lieu de s'interroger, comment se présente la situation sociale de cette catégorie de personnes à Kinshasa ? Quelle représentation ont-elles de leur propre identité sociale et des rapports qu'elles entretiennent avec les autres membres de la société ? Comment perçoivent-elles la transformation de leur situation pour une intégration sociale dans leur milieu de vie ?

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les personnes en situation de handicap vivent une situation désespérée sur le plan de la protection sociale. Leur image sociale étant dégradante dans la société congolaise, la plupart d'entre elles ont construit une identité négative sur leur propre personne. Ce faisant, l'amélioration de leurs conditions de vie invite à une action à laquelle l'Etat tiendrait la commande, avec le soutien actif des familles et de l'environnement social où elles vivent.

L'objectif poursuivi par cette étude est de rendre compte de l'expérience de vie des personnes en situation de handicap à Kinshasa par elles-mêmes, mais également, de la façon dont elles entendent

transformer leur situation de souffrance actuelle. Outre ces deux aspects, cette étude appelle à la responsabilité collective pour la protection sociale des plus vulnérables parmi nous.

Hormis cette introduction et la conclusion qui va clôturer ce texte, notre propos aborde successivement la clarification du concept de handicap, la démarche méthodologique, le quotidien des personnes en situation de handicap à Kinshasa, la situation sociale des groupes spécifiques que sont les femmes et les enfants, la construction de l'identité sociale de la personne en situation de handicap et le projet de transformation sociale partagée par les personnes en situation de handicap.

I. HANDICAP

Le handicap représente toute limitation ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison de l'altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (Caroline Sartre-Mercier, Cathérine Rosa et Michel Camus, 2015).

Sur le plan juridique, la déclaration des droits des personnes handicapées tient pour « handicapé » toute personne se trouvant dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou une partie des nécessités de la vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales. Ainsi, le handicapé a droit aux mesures destinées à lui permettre d'acquiescer la plus large autonomie possible (Déclaration des droits des personnes handicapées 2006, citée par Eric Metho Nkayilu, 2017).

Le handicap se conçoit donc comme une infirmité physique et/ou une déficience mentale qui défavorise et maintient en position d'infériorité l'individu qui en est atteint. Dans la vie sociale, une personne atteinte d'une déficience déterminée sera considérée handicapée ou adaptée en fonction de la société à laquelle il appartient. L'importance d'un handicap sera essentiellement conditionnée par le ressenti de la personne atteinte de déficience physique ou mentale (Feédéric Deschamps, 2012).

En RDC, les regards collectifs face à certains problèmes sociaux peuvent générer des formes de handicap aussi sérieuses qui échappent très souvent à la vigilance communautaire, mais auxquelles le travail social doit veiller pour la protection sociale de ceux qui en sont victimes. Dans ce registre, on peut relever, par exemple, que le fait de ne pas être mariée ou de ne pas concevoir pour une femme mariée génère des stigmatisations à l'origine d'une psychose qui, souvent, enferme la femme sur elle-même, détruit ses liens sociaux et ses capacités entrepreneuriales, dévalue son humanité, la réduisant ainsi à un sujet vulnérable sans défense contre son exclusion sociale.

Dans cette même ligne de handicap, on peut retrouver les personnes âgées et les enfants accusés de sorciers. Les imputations à la sorcellerie, souvent péjoratives, portées contre ces catégories de personnes, déjà vulnérables, les dépouillent du minimum d'assistance sociale que leur offre la famille et leur supprime toute possibilité de prise en charge par la société.

Le handicap, constate-t-on, peut être physique ou mental. Il peut aussi être une construction sociale due à l'intolérance de la société ou à son manque d'empathie aux expériences difficiles de certains de ses membres. L'exploration de ce concept de handicap doit donc prendre en compte les formes oubliées de cette réalité, afin de permettre aux différentes analyses de réfléchir sur les possibilités de leur prise en charge.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour réaliser cette étude, la parole était donnée aux personnes en situation de handicap, via les entretiens approfondis, pour obtenir les récits de leurs expériences de la vie quotidienne. Pour ce faire, nous avons opté pour une étude des cas. 18 personnes vivant avec handicap ont été sélectionnées comme enquêtées, dont 4 jeunes filles et 4 jeunes garçons, 5 femmes et 5 hommes ; dans le souci de nous permettre d'obtenir d'eux une diversité de points de vue, selon les sexes, les catégories d'âges et les statuts socio-professionnels. De ces enquêtés, 6 ont été sélectionnés au Centre national des personnes vivant avec handicap et intégré (CENAPHI) et 12 dans les rues de Kinshasa où ils mendient, exercent ou bricolent l'une ou l'autre petite activité de survie. Tous ont été sélectionnés de façon aléatoire.

Par ailleurs, la production des récits avait pris soin d'amener les enquêtés à ressortir l'expérience de vie des groupes spécifiques que sont les enfants et les femmes, pour permettre à l'analyse de mieux apprécier leurs conditions particulières.

Tous les entretiens réalisés ont été transcrits et valorisés pour appréhender les conditions de vie, les représentations des identités sociales, les stratégies de survie et les projections d'avenir pour les personnes en situation de handicap interrogées.

III. QUOTIDIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans la vie quotidienne à Kinshasa, nombreux sont les citoyens qui mettent au-devant l'incapacité des personnes vivant avec handicap (PVH), les traitant des sujets inactifs qui ne peuvent rien faire dans la vie.

Une telle lecture de handicap prend souvent une tournure qui nourrit et entretient l'intolérance, quand le regard porté sur les PVH par plusieurs kinois tend à lui coller un contenu de mauvais sort.

Il y a certains qui nous traitent comme des personnes incapables. Pour eux, une PVH ne peut rien faire dans sa vie. D'autres nous traitent comme des sorciers, des personnes qui ont des mauvais sorts. Ils pensent qu'en s'approchant de nous, ils auront de la malchance.

... c'est dur ! Nous sommes victimes des moqueries des enfants, des certaines personnes, même des grandes personnes qui nous négligent ; en nous regardant, je réalise que nous sommes négligés face à ceux qui ont tous leurs membres en fonction...

Comme nous renseigne cet extrait de l'entretien, le handicap, pour certains kinois, serait le fait de sorcellerie, d'envoutement, faisant de celui qui le porte un sorcier, acteur dangereux pour le maintien du vivre ensemble ou de l'existence collective.

Le ciment de la construction de handicap en fait de sorcellerie est souvent fourni par les discours de certaines églises de la mouvance messianique qui n'hésitent pas de traiter le handicap de malédiction divine dans la sphère de la famille. Un stéréotype alimente l'intolérance envers les personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, au point d'entretenir leur exclusion sociale. Partant de cette construction, aider une PVH est interprétée de fois comme un risque que prend celui qui ose le faire, parce qu'il perdrait sa chance de la vie. La personne en situation de handicap vit l'humiliation de façon permanente, parce qu'elle est abusivement dépouillée de son humanité et fait objet de moquerie.

Le quotidien des PVH, à Kinshasa, c'est encore le fait qu'elles servent d'instrument d'exploitation par des individus véreux qui tentent de gagner l'argent sur leur dos

Il y a de gens qui viennent vers nous pour dire que la femme du président viendra vous voir, donnez vos noms. Après nous n'avons jamais vu la Première Dame venir vers nous. Nous savons qu'il y a des gens qui se font de l'argent sur le dos de PVH, ils s'enrichissent sur notre Dos. Ça c'est se moquer de nous, l'Etat doit veiller sur ça. Les valides s'enrichissent sur notre dos.

Ces propos tentent de renseigner que beaucoup de projets initiés et financés en faveur des PVH profitent moins à elles, mais améliorent au contraire la situation des familles de ceux qui en ont la charge de leur gestion.

La construction de l'image sociale de la personne en situation de handicap étant négativement forgée, c'est tout son quotidien qui bascule dans les rapports négatifs avec les autres membres de la société.

Nous les PVH, on mène une vie très difficile dans la ville de Kinshasa. Pas de travail, l'Etat ne nous prend pas en charge, nous n'avons pas où dormir et pourtant nous sommes des responsables des familles. Pas des bonnes toilettes, les dortoirs sont sales, et l'éducation des enfants est difficile. Il y a quelques-uns qui vendent quelque chose pour vivre. Mais en tout cas, pour nous actuellement c'est la mendicité qui est plus pratiquée. Tu sors le matin sans assurance, tu vas dans les rues, dans les sociétés, les magasins, chez les opérateurs économiques pour attendre de l'aide... Même ceux qui ont étudié, quand vous allez chercher le travail, on privilégie les valides et on laisse les PVH... Si tu es à l'arrêt de bus, dès qu'on remarque ton état physique, même si tu as l'argent, ils vont te refuser l'accès, surtout les taxis bus... Même dans les hôpitaux, quand tu vas pour les soins, personne ne prête attention à toi. Ils disent toujours tu es un indigent...

Par ce récit, on se rend bien compte que la vie des personnes en situation de handicap est couverte de beaucoup de privations : inaccessibilité à un travail rémunérateur, insuffisance de protection par

l'Etat, précarité de l'hygiène de vie, etc. ; des ingrédients qui favorisent le comportement de la mendicité, la discrimination sociale, le manque de considération dont elles font objet dans la société.

IV. Situation des groupes spécifiques

Les groupes spécifiques, parmi les personnes en situation de handicap, sont des femmes et des enfants. Ces deux catégories sont considérées comme spécifiques, au regard de leurs vulnérabilités plus accrues parmi les autres personnes vivant avec handicap, notamment les vieillards.

Pour les femmes en situation de handicap, leur situation de personnes démunies et sans protection sociale accroît le risque d'exploitation sexuelle et de prostitution. La situation dégénère et devient plus compliquée si par malheur une femme vivant avec handicap tombe en ceinte.

Pour nous le PVH, surtout les mamans, nous sommes dans une grande souffrance avec nos enfants. La plupart d'hommes qui nous engrossent finissent par nous abandonner avec les enfants. Nous demandons aux autorités de penser aux PVH de sexe féminin. Parce que la maman est celle qui soutient la maison. Si la maman souffre, les enfants aussi. Si la maman est heureuse, les enfants aussi seront heureux...

L'analyse de ces propos dévoile que beaucoup de femmes en situation de handicap deviennent mères contre leur propre volonté, mais par escroquerie de certains hommes dont l'objectif de la relation avec la femme PVH demeure l'exploitation sexuelle. Former une famille avec des femmes vivant avec handicap est hors l'idée des hommes qui mènent l'aventure avec cette catégorie de femmes. C'est ainsi qu'ils finissent par les abandonner avec les enfants.

La situation se complique davantage quand la femme en situation de handicap devient parent d'enfants et sans soutien de leur père. Livrée à la débrouille pour la survie de ses enfants, la mère PVH est prête à tout, exposée au vol, à la mendicité et à la prostitution avec risque de tomber encore en ceinte.

Moi, par exemple, je suis PVH, mais j'ai 4 enfants dont le père ne prend pas la charge. Je suis obligée de chercher pour mes enfants avec mon Handicap pour que les enfants mangent, étudient et se vêtissent, mais l'Etat veut quoi ? Que je vole ou me prostitue ? Nous avons besoin du travail, malgré notre handicap, si nous avons un métier, nous n'allons plus mendier, ni voler, ni convoiter les autres...

Quant aux enfants, deux cas de figure se dessinent : les enfants nés d'une femme en situation de handicap et ceux nés avec handicap de parents sans handicap.

Pour les enfants nés d'une mère en situation de handicap, leur sort est conséquent de celui de leur mère dont la vie est misérable et ne suscite aucun espoir. Aucune perspective d'un avenir heureux ne peut être envisagée pour cette catégorie d'enfants, tel que rapporté ci-dessous :

L'avenir est flou. On est tracassé par le manger, les soins des enfants et de nous-même, même quand tu tombes malade, tu n'as pas d'argent pour te faire soigner, quand tu vas au centre de santé, on te néglige à cause d'argent. Cela peut amener à la mort. Le grand problème c'est le manque des ressources, le logement décent et les études de nos enfants....

Cette parole rendue renseigne que les besoins de base, ou mieux les principaux droits fondamentaux de l'enfant sont hors de portée des enfants des mères en situation de handicap, car elles ne disposent d'aucune ressource pour la protection sociale de leurs enfants. Manquer de ressources, comme nous le savons, c'est manquer un pouvoir d'action, et par conséquent soustrait l'individu à la sphère de prise de décisions. Les mères PVH n'ont même pas un réel pouvoir pour décider de l'avenir de leurs enfants.

En ce qui concerne les enfants nés avec handicap, mais des parents sans handicap, le grand problème qu'ils rencontrent reste la discrimination dans certaines familles.

Il y a des familles où la façon dont les enfants sont traités est pitoyable. Ils sont enfermés dans des chambres, d'autres enchaînés, ils sont maltraités, ils subissent un traitement inhumain... Il y a beaucoup de difficultés au niveau des familles, une grande discrimination. Le PVH est mis à l'écart, il arrive même que nous soyons ignorés, parce que lors des grandes décisions on ne nous associe pas, notre point de vue ne compte pas.

Ce récit traduit non seulement un traitement inhumain, mais aussi l'humiliation que font subir certaines familles aux membres les plus vulnérables de leurs espaces. Dans ce contexte de manque de soutien par la cellule de base qu'est la famille, la PVH n'a pas d'existence réelle, dans la mesure où aucune sociabilité réelle ne l'engage dans un réseau des relations sociales dignes pouvant déjà garantir sa protection sociale à l'échelle de la famille. La PVH n'est pas partie prenante des décisions de la famille, son point de vue ne comptant pas, on peut comprendre les frustrations qui émaillent sa vie au quotidien.

V. CONSTRUCTION DE L'IDENTITE SOCIALE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La construction de l'identité sociale de la personne en situation de handicap est le résultat du regard que la société porte sur elle, mais également de la façon dont elle-même se perçoit dans la société. Cette interaction avec les autres membres de la société est déterminante dans le ressenti identitaire de la PVH, comme on peut le découvrir ci-dessous :

L'avenir des PVH n'est pas garanti, la société ne facilite pas leur épanouissement. Les valides nous considèrent comme des choses sales, négligeables, répugnantes... Les valides ne nous considèrent pas du tout. Pour eux, nous sommes des sous hommes, je dirai même des animaux. Voire même dans nos propres familles nous sommes exclus. Si tu as un problème avec quelqu'un, il se permet de te dire « Est-ce que yo pe ozali motu ? (Est-ce que tu es aussi humain ?) »...Mais la majorité de nos frères PVH s'appauvrissent aussi eux-mêmes. Les PVH, elles-mêmes, s'infériorisent par la mendicité. Cette vie-là réduit les PVH, C'est un frein à son développement

Dans la parole rendue par les personnes en situation de handicap, on constate que leur identité est plus forgée par le regard que la société leur réserve. Un regard moins tendre qui les déshumanise, les inscrivant dans le registre des sous humains. Face à cette pression d'un regard dominant, les PVH, des individus sans ressources, ne peuvent que se mettre dans la posture des êtres inférieurs. Elles sont, pour reprendre Hélène Thomas, des êtres effacés, car elles sont désavouées et se retirent, puis se résignent, entrent dans le silence et renoncent à donner de la voix (Hélène Thomas, 2010).

VI. PROJET DE TRANSFORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La transformation pour une vie meilleure en faveur des personnes en situation de handicap invite à une mobilisation globale de l'ensemble de la société, tant au niveau individuel de PVH elle-même, de son environnement de vie que de l'Etat en tant qu'acteur clé du processus de cette transformation.

6.1. Au niveau individuel de la personne en situation de handicap

La PVH, acteur principal au centre du problème, ne doit pas rester en dehors de la démarche qui milite pour son insertion sociale dans la société. L'appel formulé pour sa participation à la recherche de solution aborde plusieurs aspects, tel que reporté ci-dessous :

La meilleure situation c'est moi-même qui dois la créer, la tête doit tourner. Le handicap est un état d'esprit. Si vous mettez dans votre tête que je suis PVH, vous ne ferez rien dans la vie. Et si vous vous considérez comme tout être humain, comme toute autre personne, vous allez avancer. Moi j'appelle ça état d'esprit. Donc, c'est déjà un grand remède ; tout dépend de la façon dont on vous a élevé et encadré. Il faut avoir des nerfs solides ; je suis fier de mon handicap par rapport à ce que je fais, à ce que j'ai en moi, je suis très fier. Pour être considéré, comme je viens de le dire, il faut s'accepter et parfois ignorer votre handicap. Il faut l'oublier. Si vous oubliez ça, vous allez vous comporter normalement et les gens vont vous respecter.

Mais, les PVH doivent étudier et participer à la gestion du pays. Lorsqu'on étudie, on a de la valeur, même moi malgré l'âge que j'ai, s'il y a quelqu'un qui se propose de me faire étudier, je vais étudier, j'ai toujours souhaité cela, car si on étudie on a de la valeur et moi aussi je veux avoir la valeur pour faire quelque chose de moi-même. Si tu as étudié tu vas être considéré comme toute autre personne, et tu n'iras pas mendier.

Cet extrait de l'entretien décline que la première transformation doit venir aussi de la PVH elle-même. Elle est d'ordre moral et mental. C'est l'acceptation de l'identité de soi, en dépit de son handicap. Cependant, il faut savoir reconnaître son potentiel et le valoriser.

Mais cette possibilité pour une PVH est mise en relation avec son environnement, en tant qu'espace de soutien qui procède à son encadrement. Il est bien dit que le PVH doit se transformer en acteur compétent pour participer à la gestion du pays, à l'instar des autres composantes de la population. La clé d'une telle transformation réside dans l'instruction scolaire. Les PVH doivent étudier pour développer leurs potentialités et se faire valoriser dans la société par leur savoir-faire. Ainsi, elles peuvent s'inviter dans les milieux professionnels pour trouver du travail.

Nous mendions parce qu'il n'y a personne pour nous aider. Les PVH doivent travailler au lieu de se contenter qu'à la mendicité. Le travail va nous faire respecter par les personnes valides. C'est en travaillant qu'on devient utile pour la société. Donc il faut que les PVH travaillent comme toutes les autres personnes. Je sais que pour travailler et embaucher une PVH c'est difficile, mais il faut savoir créer son propre emploi. On doit les aider à avoir des activités génératrices des revenus qui leur permettront d'être autonomes et se prendre en charge. Si la société veut nous aider, elle ne doit pas nous donner du poisson mais nous apprendre à pêcher. Aujourd'hui tu peux me donner 5000 dollars, ça va finir. Mais avec un travail, il y aura le minimum pour nouer les bouts du mois. Et je vais quitter cette vie de mendicité. Donc quand je dis on doit nous aider, c'est-à-dire on nous donne du travail et à la fin du mois on nous paie. Mais ce que je refuse c'est de recevoir l'argent de la part de l'Etat parce que cela ne nous aide pas. Mais s'il nous paie en tout cas il y aura l'amélioration.

Comme on peut le constater, c'est par le travail que les personnes en situation de handicap peuvent assurer leur autonomie et se faire respecter par le reste de la société. Mais cette revendication fait appel à une formation qui donne la possibilité aux PVH d'acquérir des compétences entrepreneuriales. Ainsi, la formation de type professionnel pour des métiers bien précis serait la meilleure façon de faire pour l'accompagnement et l'insertion sociale des PVH dans la société.

6.2. Au niveau de l'environnement familial et sociétal

L'environnement de vie de la PVH est déterminant dans la construction de sa personnalité, sa formation et ses chances d'intégration sociale comme renseigné ci-dessous :

Si au niveau de la famille, on traite bien l'enfant vivant avec handicap, l'enfant sera fort moralement et physiquement. Mon père ne s'était jamais fatigué de moi et m'encourageait, il me remontait le moral, il me fortifiait, il me disait que ce n'était pas la fin du monde et que j'étais un enfant comme tout autre enfant. Toute la famille, même mes frères me soutenaient ; Voilà pourquoi je dis que tout part de la base. Si les parents acceptent les enfants avec leurs handicaps, ils seront forts, ils auront un moral déjà préparé. Si le moral est bien préparé, l'enfant sera fort malgré que la société te rappelle que toi tu es PVH. Mais moi, par exemple, je suis bien préparé et je me considère comme toute autre personne. La famille c'est la base et la société, ensuite c'est l'Etat.

Le soutien de la famille, espace social de base pour l'enfant, est déterminant parce qu'il dessine le sort de l'enfant PVH dans l'avenir. A l'inverse, c'est toute sa vie qui bascule dans la souffrance. La famille peut constituer un handicap pour la protection de son propre enfant PVH, si elle entretient à son endroit un comportement de dénigrement. Ainsi, la famille comme toute la société sont invitées à apporter leur assistance aux PVH, car l'assistance, note Serge Paugam, est un facteur d'équilibre et de cohésion de société (Serge Paugam, 2005).

6.3. Au niveau de l'Etat

Le principal acteur clé pour l'amélioration des conditions sociales des personnes en situation de handicap c'est l'Etat, comme le revendique les PVH interrogées :

C'est l'Etat qui doit valoriser les PVH. La valeur c'est l'Etat qui donne, et les lois du pays qui doivent appliquer les droits des PVH. Tant que la loi n'est pas respectée, il sera difficile pour les PVH d'être considérées. Il y a la loi sur les PVH qui traîne dans les tiroirs de l'assemblée nationale. Pour que notre situation s'améliore, la loi sur les PVH doit passer à l'assemblée et va à la chambre haute au Sénat, si elle arrive chez le Chef de l'Etat pour être promulguée, cela va nous féliciter la tâche. La bonne situation c'est que la loi doit être respectée. Cela va amener tout le monde à nous

considérer. Ça va permettre même les PVH qui ont étudié et veulent faire la politique d'accéder à des hautes fonctions.

La régulation de la situation des PVH par la loi est une priorité pour bien encadrer leur protection sociale par le pouvoir public. Cela n'est possible que si les acteurs politiques s'y impliquent réellement pour engager les changements. C'est l'Etat qui est le maître du jeu, qui définit les orientations pour le soutien et la protection des personnes en situation de handicap.

Dans le cas d'espèce des PVH à Kinshasa, l'Etat s'inscrit dans une relation de perte de confiance, car sa capacité de protéger ces personnes est défaillante, il n'arrive pas à assumer une de ses missions régaliennes (Olivier Borraz, 2008).

Mais l'Etat, en tant qu'acteur clé pour la transformation du sort des personnes en situation de handicap doit restaurer cette confiance. Il doit travailler pour mettre les PVH en confiance avec toute la société, car la confiance, nous renseignent Vivianne Châtel et Marc-Henry Soulet est la clé des relations sociales (Vivianne Châtel et Marc-Henry Soulet, 2003). Il est donc important de réhabiliter les liens sociaux entre PVH et les autres composantes de la population kinoise pour un vivre ensemble harmonieux.

CONCLUSION

Le présent article a tenté de reporter l'expérience de vie des personnes en situation de handicap, telle qu'elles la vivent en interaction avec les autres composantes de la population Kinoise.

Le mépris des personnes en situation de handicap domine le quotidien kinois. Pour transformer cette situation, une mobilisation globale à l'échelle de la société est exigée, dans un réseau de soutien où l'Etat en tant que principal acteur clé doit prendre la commande.

Mais les PVH, elles-mêmes, sont invitées à opérer une transformation mentale et morale pour faire face à leur situation, avec le soutien de la famille et l'ensemble de la société.

BIBLIOGRAPHIE

- Borraz, O. (2008), *Les politiques du risque*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 294p.
- Châtel, V. et Soulet, M-H. (dir, 2003), *Agir en situation de vulnérabilité*, Les Presses de l'Université de Laval, 214p.
- Deschamps, F., (2012), *Introduction à la santé publique*, Paris, Editions Ellipses, 122p.
- Eric Metho Nkayilu, E. (2017), *Réseaux sociaux des femmes vivant avec handicap à Kinshasa : espaces d'intégration sociale et d'éducation non formelle*, Thèse de doctorat en Anthropologie culturelle, Faculté des Sciences sociales, KU Leuven.
- Paugam, G. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 276p.
- Sartre-Mercier, C. (2015), *DC4 implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles*, 2^{ème} édition Lavoisier, 341p.
- Sen, A. (2012), *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 558p.
- Thomas, H. (2010), *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Edition de Croquant, 254p.